

MAIRIE DE TAYRAC  
Le Bourg  
12440 Tayrac

COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU  
CONSEIL MUNICIPAL

DEPARTEMENT DE L'AVEYRON  
COMMUNE DE TAYRAC

SEANCE DU : 25/07/2019 à 20 H 30

Afférent au Conseil Municipal : 11  
En exercice : 11  
Qui ont pris part aux délibérations : 11

Date de convocation : 22/07/2019

Ordre du jour

- ELECTION DU MAIRE
- ELECTION DES ADJOINTS
- DELIBERATIONS QUI EN DECOULENT
- QUESTIONS DIVERSES

Présents : BARTHOULOT Marylène, CHABAS Jean-François, COUDERC Chantal,  
FRAYSSINET Bernard, ISSANCHOU Claude, LAGARRIGUE Jean-Claude, LAGARRIGUE  
Mauricette, LOUVET Marthe, ROBERT Véronique, VABRE Annette.

Absent excusé : GINESTE Didier a donné procuration à FRAYSSINET Bernard.

La secrétaire de Mairie Mme MANDIRAC Nathalie a été nommée secrétaire de séance.  
Ouverture de séance à 20 H 35

**Délibération N°26 : Election du Maire**

L'An Deux mil Dix-neuf, le vingt-cinq juillet, Mr ISSANCHOU Claude doyen de l'assemblée fait lecture des articles L 2122-1, L 2122-4 et L 2122-7 du code général des collectivités territoriales.

L'article 2122-1 dispose que " il y a, dans chaque commune, un Maire et un ou plusieurs Adjoint élus parmi les membres du Conseil Municipal "

L'article 2122-4 dispose que " le Maire et les Adjoint sont élus par le Conseil Municipal parmi ses membres".

L'article L 2122-7 dispose que " le Maire et les Adjoint sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue ". Il ajoute que " si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ".

Mr ISSANCHOU Claude sollicite deux volontaires comme assesseurs :

**Mme VABRE Annette et Mr CHABAS Jean-François** acceptent de constituer le bureau.

Mr ISSANCHOU Claude demande alors s'il y a des candidats.

Mr ISSANCHOU Claude propose sa candidature au nom du groupe

Mr ISSANCHOU Claude enregistre sa candidature et invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.

Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Les assesseurs procèdent au dépouillement en présence de Madame LOUVET Marthe Benjamine et Mr ISSANCHOU Claude doyen de l'assemblée.

Mr ISSANCHOU Claude proclame les résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**

Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**

Suffrages exprimés : **11**

Majorité requise : **6**

Mr ISSANCHOU Claude a obtenu **11 voix**

Mr ISSANCHOU Claude ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé **Maire** est immédiatement installé dans ses fonctions et prend la présidence de la séance.

L'An Deux mil Dix-neuf, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr ISSANCHOU Claude, Maire.

L'An Deux mil Dix-neuf, le vingt-cinq juillet, le Conseil Municipal de la Commune de Tayrac, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie, sous la présidence de Mr ISSANCHOU Claude, Maire.

**Délibération N°27 : Création des postes et élections des Adjoint au Maire**

Mr le Maire rappelle que la création du nombre d'adjoints relève de la compétence du Conseil Municipal. En vertu de l'article L2122-2 du Code général des collectivités territoriales le Conseil municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30% de

l'effectif légal du Conseil Municipal. Ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 3 adjoints.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré a décidé de **2** postes d'adjoints.

Mr le Maire demande alors s'il y a des candidats pour le poste de premier adjoint au Maire.  
Mr FRAYSSINET Bernard propose sa candidature,  
Mr le Maire enregistre sa candidature et invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.  
Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Mr le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- Suffrages exprimés : **11**

Majorité requise : **6**

- Mr FRAYSSINET Bernard a obtenu **11 voix**

Mr FRAYSSINET Bernard ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé **1<sup>er</sup> Adjoint au Maire** et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Mr le maire demande alors s'il y a des candidats pour le poste de deuxième adjoint au Maire.  
Mme BARTHOULOT Marylène propose sa candidature,  
Mr le Maire enregistre sa candidature et invite les Conseillers Municipaux à passer au vote.  
Chaque Conseiller Municipal dépose son bulletin dans l'urne.

Mr le Maire proclame les résultats :

- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **11**
- Nombre de bulletins nuls ou assimilés : **0**
- Suffrages exprimés : **11**

Majorité requise : **6**

- Mme BARTHOULOT Marylène a obtenu **7 voix**
- Mr CHABAS Jean-François a obtenu **4 voix**

Mme BARTHOULOT Marylène ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamée **2<sup>ème</sup> adjointe au Maire** et est immédiatement installée dans ses fonctions.

#### **Délibération N°28 : Indemnités de fonctions au Maire et aux Adjoints**

- Vu le CGCT et notamment les articles L 2113-20 et suivants,

- Vu les arrêtés municipaux de ce jour portant délégation de fonctions aux adjoints au maire.

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer dans les conditions posées par la loi, les indemnités de fonctions versées aux adjoints au maire, étant entendu que des crédits nécessaires sont prévus au budget communal.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide et avec effet immédiat de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoints au Maire et les fonctions de Maire. Annexé au tableau ci-joint.

Les indemnités sont dues à compter du 25 juillet 2019 pour le Maire et les Adjoints et seront versées mensuellement.

**TABLEAU ANNEXE  
COMMUNE DE TAYRAC**

Nom-Prénom	Qualité	Taux de l'Indice brut 1027	Montant Brut Mensuel
ISSANCHOU Claude	MAIRE	17 %	661.20 €
FRAYSSINET Bernard	1 <sup>er</sup> Adjoint	6.6 %	256.70 €
BARTHOULOT Marylène	2 <sup>ème</sup> Adjointe	6.6 %	256.70 €

#### **Délibération N°29 : Désignation du représentant à la Communauté de Communes**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué à la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents, sont élus à la Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur :

**Délégué** : Mr ISSANCHOU Claude, Maire de Tayrac  
Domicilié Le Puech 12440 TAYRAC.

Suppléant : Mr CHABAS Jean-François conseiller,  
Domicilié à Camalet 12440 TAYRAC

### **Délibération N°30 : Concours du Receveur Municipal**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal  
Vu l'article 97 de la loi N° 82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,  
Vu le décret N° 82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,  
Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 publié au journal officiel du 17 décembre 1983 fixant les conditions de l'attribution de l'indemnité de conseil aux receveurs des communes et des établissements publics locaux

#### **Décide :**

- de demander le concours de Mr PUECH Joël, receveur municipal, Pour assurer des prestations de conseil et d'assistance en matière budgétaire, économique et comptable définie à l'article 1 de l'arrêté du 16 décembre 1983,
- de prendre acte de l'acceptation du receveur municipal et de lui attribuer les indemnités de conseil et de budget,
- que l'indemnité de conseil sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Mr PUECH Joël, receveur municipal, à compter du 25 juillet 2019.

Après en avoir délibéré, les membres présents ou représentés du Conseil Municipal et le Maire approuvent cette proposition.

### **Délibération N°31: Désignation du Délégué à la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT), de la Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué à la Commission Locale Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la Communauté de Communes Aveyron Bas Ségala Viaur.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu délégué à la CLECT de la Communauté de Communes Aveyron Ségala Viaur :

- Mr, ISSANCHOU Claude Maire de Tayrac  
Domicilié LD Le Puech 12440 TAYRAC.

### **Délibération N°32 : Délégués au syndicat intercommunal d'amenée d'eau potable LIORT-JAOUL (S.I.A.E.P) LIORT-JAOUL.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner deux délégués au syndicat intercommunal d'amenée d'eau potable LIORT-JAOUL (SIAEP) LIORT-JAOUL.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus au syndicat intercommunal d'amenée d'eau potable LIORT-JAOUL (SIAEP).

#### **Délégués :**

- Mr LAGARRIGUE Jean-Claude conseiller,  
Domicilié à La Sagne 12440 TAYRAC
- Mr CHABAS Jean-François, conseiller,  
Domicilié à Camalet 12440 TAYRAC.

### **Délibération N°33 : Commission École et transports scolaires**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué à la **Commission École et transports scolaires**.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote à l'unanimité des membres présents ou représentés le délégué à la commission **École et transports scolaires** :

#### **Déléguée :**

- Mme ROBERT Véronique conseillère,  
Domiciliée à La Rode 12440 TAYRAC

#### **Délibération N° 34 : Commission VOIRIE – CHEMINS RURAUX**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner trois délégués à la **Commission voirie – chemins ruraux**

Après en avoir délibéré, le conseil municipal nomme à l'unanimité des membres présents ou représentés les délégués à la commission **voirie – chemins ruraux**

##### **Délégués :**

- Mr FRAYSSINET Bernard 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- LAGARRIGUE Jean-Claude, conseiller,
- VABRE Annette, conseillère.

#### **Délibération N°35 : Désignation du Délégué au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) portant Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ouest Aveyron. (PETR-SCoT Centre Ouest Aveyron)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué **au pôle d'équilibre territorial et rural (PETR) portant Le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Centre Ouest Aveyron. (PETR-SCoT Centre Ouest Aveyron)**

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu délégué au PETR-SCoT Centre Ouest Aveyron :

- Mr, ISSANCHOU Claude Maire de Tayrac  
Domicilié LD Le Puech 12440 TAYRAC.

#### **Délibération N°36 : Désignation du Délégué au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités et établissements public Adhérents (SMICA)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué **au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités et établissements public Adhérents (SMICA)**

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu délégué au: **au Syndicat Mixte pour la Modernisation numérique et l'Ingénierie Informatique des Collectivités et établissements public Adhérents (SMICA)**

- Mr, ISSANCHOU Claude Maire de Tayrac  
Domicilié LD Le Puech 12440 TAYRAC.

#### **Délibération N°37 : Désignation du Délégué au Syndicat Syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA)**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner un délégué **au Syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA)**

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, est élu délégué au: **Syndicat intercommunal d'énergies du département de l'Aveyron (SIEDA)**

Mr, ISSANCHOU Claude Maire de Tayrac  
Domicilié LD Le Puech 12440 TAYRAC.

Suppléant : Mr LAGARRIGUE Jean-Claude, conseiller,

#### **Délibération N°38 : Désignation des Délégués à la Commission Culture et Tourisme.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à la **Commission Culture et Tourisme.**

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus délégués à la **Commission Culture et Tourisme.**

- Mr ISSANCHOU Claude, Maire de Tayrac
- Mr CHABAS Jean-François, conseiller,
- Mme ROBERT Véronique, Conseillère.

**Délibération N°39 : Désignation des Délégués à la Commission Environnement et délégué Ambroisie.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à la **Commission Environnement**.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus délégués à la **Commission Environnement**.

- Mr CHABAS Jean-François, conseiller,
- Mme VABRE Annette, conseillère, déléguée Ambroisie.

**OBJET : Désignation de Correspondants Défense.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les **Correspondants Défense**.

Mr le Maire explique que le gouvernement a mis en place en 2001 un réseau de correspondants défense dans chaque commune.

Les élus désignés ont vocation à développer le lien Armée-Nation. Il est, à ce titre, pour sa commune, l'interlocuteur privilégié des autorités militaires du Département et de la Région.

Mme BARTHOULOT Marylène et Mr. LAGARRIGUE Jean-Claude se proposent comme candidats. Après en avoir délibéré le Conseil municipal adopte les candidatures à l'unanimité.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont désignés les **correspondants Correspondants Défense**.

- Mme BATHOULOT Marylène, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Née le 24/04/1969,  
Domiciliée au LD Le Puech, 12440 TAYRAC
- Mr LAGARRIGUE Jean-Claude, conseiller,  
Né le 23/08/1947  
Domicilié au LD La Sagne, 12440 TAYRAC

**Délibération N°41 : Désignation Correspondants Sécurité Routière.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les **Correspondants Sécurité Routière**.

Mr le Maire explique que la politique de sécurité routière exige la mobilisation de l'ensemble des acteurs locaux (Etat, Collectivités locales, Réseau associatif ...) pour réduire le nombre de blessés et de tués sur nos routes.

A l'échelle de notre commune il est important de désigner un correspondant sécurité routière qui sera le correspondant privilégié des services de l'état et des autres acteurs locaux compte tenu des responsabilités qui incombent au maire en termes de police administrative, d'aménagement des infrastructures, mais aussi de la possibilité à conduire des actions de prévention et d'information.

La nomination d'un élu " correspondant sécurité routière " permet de renforcer les partenariats, d'approfondir la connaissance de l'accidentalité et de faciliter la diffusion d'une culture de sécurité routière à l'échelon communal.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont désignés les **correspondants Sécurité Routière**.

- Mme BATHOULOT Marylène, 2<sup>ème</sup> adjointe,  
Née le 24/04/1969,  
Domiciliée au LD Le Puech, 12440 TAYRAC
- Mr LAGARRIGUE Jean-Claude, conseiller,  
Né le 23/08/1947  
Domicilié au LD La Sagne, 12440 TAYRAC

**Délibération N°42 : Désignation des Délégués à la Commission Dénomination et numérotage des voies de la commune.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à la **Commission Dénomination et numérotage des voies de la commune**.

Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus délégués à la **Commission Dénomination et numérotage des voies de la commune.**

- Mr FRAYSSINET Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Mr CHABAS Jean-François, conseiller,
- Mme ROBERT Véronique, Conseillère,
- Mme VABRE Annette, conseillère,
- Mme LAGARRIGUE Mauricette, conseillère.

**Délibération N°43 : Désignation des Délégués à la Commission Assainissement du Bourg et création d'une station d'épuration.**

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'à la suite des élections municipales partielles du 21 juillet 2019, il appartient au Conseil Municipal de désigner les délégués à la **Commission Assainissement du Bourg et création d'une station d'épuration.**

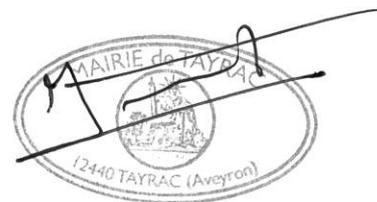
Après le vote du Conseil Municipal et à l'unanimité des membres présents ou représentés, sont élus délégués à la **Commission Assainissement du Bourg et création d'une station d'épuration.**

- Mr FRAYSSINET Bernard, 1<sup>er</sup> adjoint au Maire,
- Mr CHABAS Jean-François, conseiller,
- Mme ROBERT Véronique, conseillère,

L'ordre du jour étant épuisé et en l'absence de questions diverses, la séance est levée à 23 Heures 00

Fait à Tayrac, le 29/07/2019

Le Maire  
Claude ISSANCHOU



<b>BARTHOULOT Marylène</b>	<b>CHABAS Jean-François</b>	<b>COUDERC Chantal</b>	<b>FRAYSSINET Bernard</b>	<b>GINESTE Didier</b>
				A donné procuration à <b>FRAYSSINET Bernard</b>
<b>LAGARRIGUE Jean-Claude</b>	<b>LAGARRIGUE Mauricette</b>	<b>LOUVET Marthe</b>	<b>ROBERT Véronique</b>	<b>VABRE Annette</b>